

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mercredi 11 Avril 2007 à Chardonnay à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Chardonnay sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Etaient Présents : Mmes CLEMENT, TROUSSEAU, GUICHARD, BOURBON, CHEVALIER et Mrs GUILLET, CAUBET, MORNAND, COURBET, GUYONNET, BALDASSINI, DEDIENNE, VACANT, CHEVALIER, DESMAIZIERES, LAFARGE, LE GRAND DE MERCEY, DUMONT, ROBELIN, PERRIN, PEULET, BAUDRAS et BOUDIER.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 23 Janvier 2007 qui a eu lieu à Lugny est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte Administratif 2006

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 306 808,79 €

Recettes : 1 509 140,57 €

Excédent : 202 331,78 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 141 203,95 €

Recettes : 143 284,64 €

Excédent : 2 080,69 €

Il convient de noter les excédents pour les garderies périscolaires d'Azé et de Saint Maurice de Satonnay et de la Halte Garderie d'Azé. Ces résultats correspondent aux versements de la CAF pour le fonctionnement des structures en 2005. Il a été convenu avec le Président du SIVOM de la Haute Mousse, compte tenu du changement de secrétaire et des difficultés de l'opération, que nous verserions ces trois sommes pour solde de tout compte.

Le compte administratif et le compte de gestion sont acceptés à l'unanimité. Le résultat de l'exercice 2006 est affecté comme suit :

Compte 1068 : Excédent fonctionnement : 167 919 €

Compte 002 : Excédent antérieur reporté : 34 412€

3- Budget Déchets

Le taux de la taxe ordures ménagères passe de 10,58 à 10,89.

4- Budget Primitif 2007

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 1 469 817 € et en investissement à 333 846 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget 2007.

5 – Taux des impôts

Les taux des impôts ont été augmentés de 5 % :

1 Taxe d'habitation : 2,45

2 Foncier bâti : 3,85

3 Foncier non bâti : 9,21

4 Taxe professionnelle : 2,81

5 Taxe professionnelle de zone : 10,28

6 – Subvention

Le Président rappelle qu'il avait été décidé qu'aucune subvention ne serait accordée aux associations. Il évoque la demande du théâtre de Champvent.

7 – Remboursement aide sociale

Le tableau présentant les sommes à rembourser aux communes au titre de l'aide sociale 2007 est accepté à l'unanimité.

8- Demande IME Cruzille

Le Président présente la demande de l'IME de Cruzille qui souhaite savoir si la Communauté de Communes peut mettre à sa disposition des colonnes de tri. Cette question a été posée à Eco Emballages. La collectivité met en place de telles colonnes pour les ménages, elle invite donc l'établissement à utiliser celles de la commune.

9 – Indemnités stagiaires

Lors du Conseil de Communauté du 24 mai 2006, il avait été décidé que les stagiaires, selon l'appréciation du maître de stage, percevraient :

- 1 30 € par semaine pour les stages n'excédant pas 2 semaines
- 2 30 % du SMIC au-delà de la 2^e semaine

Au vu du nombre de stagiaires accueillis au cours du premier semestre 2007 au Multi Accueil (8 stagiaires qui réaliseront 19 semaines de stages) et du coût engendré (990 €), le Conseil décide donc de modifier la délibération et de verser 30 € par semaine quelle que soit la durée du stage.

10 – Problème garage avec appartements

Monsieur PEULET qui n'avait pas été informé de la décision de réaliser deux garages dans la maison Berry a demandé à la Communauté de Communauté de repousser cette prévision. Le Président précise que Monsieur PEULET sera convié à toutes les réunions au cours desquelles le projet sera à l'ordre du jour. Monsieur BERTHAUD souhaite participer aux rencontres avec le CAUE.

11 – Questions diverses

SICA : La SICA a renvoyé de nouveaux plans graphiques sans les garages. Le Président a rappelé à Mr LAPORTE qu'il souhaiterait que les travaux débutent le plus rapidement possible.

Monsieur BOURLOUX : Il vient d'envoyer un projet d'acte concernant le transfert de la zone artisanale.

Média Diffusion : Une proposition d'établir un plan guide de l'intercommunalité a été adressée, les membres du Conseil ne souhaitent pas donner suite.

Ecole de Musique : La Directrice propose d'augmenter les tarifs de l'école de musique à compter de la rentrée prochaine, elle envisage

- 1 de porter le montant des interventions en milieu scolaire à 60 € l'année au lieu de 45,73 €,
- 2 de porter les cotisations des élèves (qui n'ont pas été revues depuis 1998) à 80 € au lieu de 78 € et 68 € au lieu de 66 € à partir de la 2^e personne d'une même famille.

Par ailleurs, trois élèves de la classe de piano ont participé au concours Ginette Gaubert à Paris et ont tous trois obtenus une mention très bien. Les membres du Conseil les félicitent.

Président,

Guy
BERTHAUD